

Santé

Les relais de téléphonie mobile bannis des églises de l'Ain

Au nom du culte et du principe de précaution, Mgr Bagnard ne veut plus d'antennes dans les clochers du diocèse

« Nous avons discuté du problème en conseil épiscopal, et nous avons estimé qu'il valait mieux ne pas prolonger ces contrats ». Mgr Guy Bagnard a ainsi précisé aux intéressés qu'à échéance, les antennes-relais de téléphonie mobile seraient bannies des églises du diocèse.

A la lumière de Treffort

Au passage, l'évêque de Belley-Ars a dû sonner les cloches des prêtres « branchés » qui avaient oublié de passer un petit coup de fil pour lui demander son avis. « Ils ont conclu sans nous. Souvent, le maire va voir le curé qui finit par signer.

Je les comprends. Ça fait rentrer un peu d'argent dans les caisses de la paroisse Mais ils devaient en référer à l'évêque ».

« C'est à nous de trancher le débat. L'Église est affectataire des bâtiments que la municipalité met à sa disposition ».

Monseigneur a tranché. « Je n'ai pas voulu argumenter quand les contrats étaient signés. Mais j'ai fait savoir que je ne les renouvellerai pas ».

Cette prise de position claire comme une liaison satellite s'inscrit dans la ligne du diocèse.



Mgr Bagnard : « Même si ce sont des endroits privilégiés, les clochers ne sont pas faits pour être des relais de téléphonie. »...

L'évêque de Belley-Ars a toujours prêché pour que les églises restent exclusivement des lieux de culte. « Même si ce sont des endroits privilégiés,

les clochers ne sont pas faits pour être des relais de téléphonie.

Il vaut mieux qu'ils portent une croix qu'une antenne ».

Plus étonnant, Mgr Bagnard qui participe rarement aux débats de société, se prononce sans ambages pour le principe de précaution.

« Oui, s'agissant de la santé publique, je crois qu'il faut le pratiquer ».

Décision prise dit-il, à la lumière de « ce qui s'est passé à Treffort ».

Du pain bénit pour les opposants aux antennes-relais.

Marc Dazy